
Renvoi au comité de commerce de la pétition des membres du tribunal de Paris venus déposer leur sollicitude sur le sort des créanciers de la juridiction consulaire, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de commerce de la pétition des membres du tribunal de Paris venus déposer leur sollicitude sur le sort des créanciers de la juridiction consulaire, lors de la séance du 10 frimaire an II (30 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) p. 375;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39653_t1_0375_0000_8;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

une idée de son courage et de son ardent amour pour la liberté, et de sa haine contre les traîtres

à la barre des autorités constituées du département de Vaucluse dans les termes suivants :

I.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats et des Décrets*.

Des citoyens se présentent à la barre. Ils rappellent à la Convention le douloureux souvenir de la mort de Gasparin. Entièrement dévoué à la liberté, ce généreux républicain est mort victime de son zèle. Ses veilles et ses travaux en ont privé la République. Les dernières paroles qu'il prononça ont été recueillies avec un soin religieux : « Marchons tous, disait-il, sous les murs de Toulon ; ça ira ; la République triomphera. »

L'orateur qui rapporte ce fait à la Convention, continue en ces termes :

Les Sociétés populaires d'Orange, d'Avignon et l'administration du département de Vaucluse ont versé les larmes les plus sincères sur la tombe de Gasparin. Nous avons tous pensé que sa mémoire vous était chère et que l'offrande de son cœur vous serait agréable. Nous vous l'apportons ; placez-le à la Montagne ; honorez la mémoire d'un bon citoyen. Si la patrie est terrible avec justice pour les traîtres, elle est reconnaissante envers la vertu. » (*On applaudit.*)

Le PRÉSIDENT remercie les citoyens qui sont à la barre du soin qu'ils ont pris des restes d'un vrai républicain. Il reçoit avec le plus vif intérêt leur offrande et les invite aux honneurs de la séance.

Avant d'entrer, ils annoncent qu'ils apportent dans le sein de la Convention 126 marcs 7 onces de vaisselle d'argent. (*On applaudit.*)

Un membre. Le cœur de Gasparin vous est apporté. Quand il était animé le plus pur patriotisme y régnait. Je demande qu'il soit placé au Panthéon français et que ma proposition soit renvoyée au comité d'instruction publique.

Ces propositions sont décrétées.

II.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne*.

Les administrateurs du département de Vaucluse obtiennent la parole.

(*Suit le texte de l'adresse des administrateurs du département de Vaucluse que nous avons insérée ci-dessus, p. 372 d'après un document des Archives nationales.*)

MOYSE BAYLE demande que le cœur soit déposé au Panthéon, et que sa proposition soit renvoyée à l'examen du comité d'instruction publique. (*Adopté.*)

III.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national*.

Une députation des autorités constituées et des Sociétés populaires du département de Vaucluse est venue déposer et offrir le cœur de Gasparin, représentant du peuple, mort à Orange pendant qu'il était en mission près de l'armée d'Italie.

La députation a exprimé ses regrets sur la perte de ce brave et vertueux montagnard. Elle a ensuite déposé plusieurs marcs d'argenterie trouvés dans un château d'émigrés.

MOYSE BAYLE, rendant aussi un témoignage éloquent aux vertus républicaines de Gasparin, a demandé que son cœur fût déposé au Panthéon et que sa proposition fût renvoyée à l'examen du comité d'instruction publique.

Ce renvoi a été décrété.

et les ennemis de la République : *Marchons tous, disait-il, sous les murs de Toulon ; ça ira, la République triomphera.* Tous les patriotes ont versé des larmes sur la tombe de Gasparin ; nous avons tous pensé que sa mémoire vous était chère, et que vous recevriez avec plaisir ses précieux restes ; nous vous apportons son cœur : qu'il soit placé sur le sommet de la Montagne ; les patriotes en le voyant se rappelleront ce qu'ils doivent à la République, et seront animés du même zèle pour ses intérêts. (*On applaudit.*)

Le Président. En recueillant avec un soin religieux les restes d'un fidèle représentant du peuple, d'un vrai républicain, vous donnez une preuve de votre patriotisme. La Convention vous remercie de votre zèle, elle reçoit avec un vif intérêt l'offrande que vous lui faites, et vous invite aux honneurs de la séance.

Un membre. Le cœur de Gasparin vous est apporté ; lorsqu'il était animé, il brûlait du plus pur patriotisme. Je demande qu'il soit porté au Panthéon Français.

Cette proposition est renvoyée au comité d'instruction publique.

Le citoyen Pierre-Charles-Louis Huquet, secrétaire général et garde des archives de l'Hôtel des Invalides, offre au nom de son frère, chirurgien-major au service des hôpitaux militaires de la République à Dunkerque, et de sa belle-sœur, un contrat de 4,000 livres de capital, sur les ci-devant aides et gabelles, et la rente de 93 liv. 6 s. 8 d., il fait également don des intérêts échus des premiers six mois de 1791, jusqu'au mois de septembre (vieux style).

Mention honorable, insertion au « Bulletin » (1).

Les membres du tribunal de commerce du département de Paris, viennent déposer leur sollicitude dans le sein de la Convention, sur le sort des créanciers de la ci-devant juridiction consulaire.

Renvoyé au comité de commerce (2).

Le citoyen Bachelu, ci-devant prêtre, remet sur le bureau plusieurs discours patriotiques qu'il a prononcés, avec une dénonciation (3).

Renvoyés aux comités d'instruction publique et de sûreté générale (4).

(1) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 238.

(2) *Ibid.*

(3) Nous n'avons pu retrouver les discours patriotiques ; mais nous possédons la dénonciation dont l'original existe aux *Archives nationales*. (Voy. ci-après, annexe, n° 1, p. 417.)

(4) *Procès-verbaux de la Convention*, t. 26, p. 238.